

GÉRER LES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE | 50 SALARIÉS ET PLUS | 1 JOUR

Les ASC sont souvent la partie la plus ludique dans le rôle d'un élu du CSE. Pour autant, il existe des règles et des méthodes qui vous permettront de gérer ces activités de façon professionnelle.

Dans cette formation, vous apprendrez à répondre à ces quelques questions : Quels sont les besoins et attentes des salariés de notre entreprise ? Quelle politique doit-on déployer ? Comment voter les budgets ? Comment suivre leur exécution ? Comment éviter les cotisations URSSAF ?

Organisation de la formation :

- ✓ Intra en présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en visioconférence
- ✗ Inter en présentiel
- ✗ Inter en visioconférence

Code module : 227

Durée : 1 jour / 7 heures

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Public : Membres du CSE des entreprises d'au moins 50 salariés

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Maîtriser les règles sociales (URSSAF) en matière d'activités sociales et culturelles (ASC)
- Concevoir et déployer une politique d'activités sociales et culturelles

Méthodes pédagogiques :

- Exposé, apport théorique
- Travail d'échange avec les participants
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situations et exercices
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités et délais d'accès :

- Délai de réponse à la demande de devis : 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire

Suivi de la formation :

- Feuille de présence élargée par demie-journée

Modalité d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Moyens et assistance pédagogiques

(si formation à distance) :

- Formation par visioconférence, type classe virtuelle, avec assistance technique et pédagogique synchrone
- Matériel requis : ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une adresse internet valide

P R O G R A M M E

1- La dimension réglementaire de la gestion des ASC

1.1 Les budgets

Les ressources

Les dépenses

1.2 Les comptes bancaires

1.3 Les règles d'assujettissement URSSAF

Les exonérations totales

Les exonérations soumises à conditions

1.4 Les activités interdites

1.5 Les mentions du règlement intérieur relatives aux ASC

2- La notion de politique ASC

Identifier les particularités des salariés de l'entreprise et leurs besoins

Recenser les souhaits et attentes

Proposer une répartition pertinente des budgets

Faire voter ces budgets

3- L'exécution des budgets ASC

Les missions déléguées au trésorier

L'échéancier du suivi des budgets

Les actions rectificatives possibles

4- La gestion pratique des activités sociales et culturelles

Les 3 modes de gestion, en fonction du type de CSE

Les comptes rendus de gestion du trésorier